



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69  
Membres présents : 49  
• suppléés : 2  
• représentés : 7  
Votants : 56

Date de la convocation :  
30 Mars 2018  
Secrétaire de séance :  
Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 5 Avril à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 30 Mars 2018, s'est réuni à LE QUESNEL sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, SAINQUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, CARON, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI et CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame BLIN de Monsieur DURAND, Monsieur VAN OOTEGHEM de Monsieur LEVASSEUR, Monsieur DERLY de Madame PREVOST, Monsieur DRAGONNE de Madame FLAMANT, Madame HALL de Madame BLONDEL, Monsieur DOVERGNE de Monsieur MAROTTE et Monsieur SZYROKI de Monsieur CLEMENT

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (Représentée par Monsieur DERLY), FLAMANT (Représentée par Monsieur DRAGONNE), BLONDEL (Représentée par Madame HALL), Messieurs DURAND (Représenté par Madame BLIN), LEVASSEUR (Représenté par Monsieur VAN OOTEGHEM), CLEMENT (Représenté par Monsieur SZYROKI), MONTAIGNE, SUIN

● Absents non excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, Messieurs FRANCELE, DOUCHET, BINET, TEN, POTTIER, DUTILLEUX, VERMEIL, PICARD, BIECKENS et REMY

**OBJET : Engagement, liquidation et mandatement des crédits d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs**

Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président chargé des Finances

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT,

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :**

- Autorise, jusqu'à l'adoption des Budgets Primitifs 2018, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL</b>			
<b>Chapitres</b>		<b>Crédits votés BP + DM</b>	<b>Crédits ouverts (25 %)</b>
20	immobilisations incorporelles	291 194,00	72 798,50
21	immobilisations corporelles	1 474 748,00	368 687,00
23	immobilisations en cours	10 500,00	2 625,00
<b>TOTAL</b>			<b>419 104,75</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT BA COQUILLE DE NOYE</b>			
<b>Chapitre</b>		<b>Crédits votés BP + DM</b>	<b>Crédits ouverts (25 %)</b>
20	immobilisations incorporelles	143,00	35,75
<b>TOTAL</b>			<b>35,75</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT BA DECHETS MENAGERS</b>			
<b>Chapitre</b>		<b>Crédits votés BP + DM</b>	<b>Crédits ouverts (25 %)</b>
20	immobilisations incorporelles	12 412,00	3 103,00
21	immobilisations corporelles	213 258,00	53 314,50
<b>TOTAL</b>			<b>56 417,50</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT BA LUCE</b>			
<b>Chapitre</b>		<b>Crédits votés BP + DM</b>	<b>Crédits ouverts (25 %)</b>
21	immobilisations corporelles	27 962,00	6 990,50
<b>TOTAL</b>			<b>6 990,50</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT BA ASSAINISSEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>		<b>Crédits votés BP + DM</b>	<b>Crédits ouverts (25 %)</b>
21	immobilisations corporelles	21 313,00	5 328,25
<b>TOTAL</b>			<b>5 328,25</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT BA ZAC AILLY SUR NOYE</b>			
<b>Chapitres</b>		<b>Crédits votés BP + DM</b>	<b>Crédits ouverts (25 %)</b>
20	immobilisations incorporelles	17 230,00	4 307,50
23	immobilisations en cours	221 490,00	55 372,50
<b>TOTAL</b>			<b>59 680,00</b>

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 5 AVRIL 2018 A-MOREUIL  
Le Président,  
Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 09.04.18

CCALN  
144, rue du Cardinal Mercier  
80110 MOREUIL

secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier  
7, rue Jean Dupuy  
80500 MONTDIDIER

SOUS PREFECTURE  
DE MONTDIDIER

10 AVR. 2018

ARRIVÉE

**BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION**

***A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE***

***SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018***

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Budget Annexe - ZAE d'Ally sur Noye	2018.05.04.01	/
DELIB. : BP 2017 / Etat détaillé des subventions aux budgets annexes	2018.05.04.02	/
DELIB. : Adoption des restes à réaliser 2017	2018.05.04.03	/
DELIB. : Engagement, liquidation et mandatement des crédits d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs	2018.05.04.04	/
DELIB. : Débat d'Orientation Budgétaire 2018	2018.05.04.05	/
DELIB. : SPANC - Règlement de service	2018.05.04.06	/
DELIB. : SPANC - Tarification du Service Public d'Assainissement Non Collectif	2018.05.04.07	/
DELIB. : Convention de dépôt des CEE - TEPCV entre la CCALN et les communes ayant déposés un dossier	2018.05.04.08	/
DELIB. : Caserne de la Gendarmerie d'Ally sur Noye - Avenant au bail administratif	2018.05.04.09	/
DELIB. : Avance sur participation CCALN 2018 - Syndicat Mixte du Collège Jean Moulin	2018.05.04.10	/

Fait à Moreuil, le 9 AVRIL 2018.

Cachet de la collectivité et signature



*La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.*